



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Rauzan

Séance du 2 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 033-213303506-20260902-2026D45-DE

Nbre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Absents : 4

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : 4

L'an deux mille vingt six, le deux septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 26/08/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Florence LOBRE - Josselin BOULAHBAS - Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Sophie FOURNIER - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusés : Julie MICOULAS - Philippe GUERRIER - Alice DENIS - Vincent JOLY

Pouvoirs : de Julie MICOULAS à Sandrine LACOUR
de Philippe GUERRIER à Romain CHARDON
d'Alice DENIS à Christophe QUEBEC
de Vincent JOLY à Sophie FOURNIER

Secrétaire de séance : Sophie FOURNIER

2026 – D45 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

M. le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre des opérations de fiabilisation de l'actif communal demandées par le Service de Gestion Comptable de Coutras-Rauzan, il convient de procéder à la comptabilisation des amortissements des subventions d'équipement versées inscrites au compte 204.

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales, les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations amortissables.

Afin de permettre l'enregistrement des écritures d'amortissement au titre de l'exercice 2026, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

Dépenses			
Chap/Compte	Libellé	Diminution	Augmentation
Chap 011 - 615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	8 637,00 €	
681 – Chapitre 042	Dotations aux amortissements des immobilisations		8 637,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Op/Chap/compte	Libellé	Diminution	Augmentation
Opération 174	Acquisition matériel		8 637,00 €

Recettes

Op/Chap/compte	Libellé	Diminution	Augmentation
280415332 – Chapitre 040	Amortissement des subventions d'équipement versées		8 637,00 €

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 033-213303506-20260902-2026D45-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la décision modificative n° 3 telle que présentée et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le 2 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Sophie FOURNIER



Le Maire

Christophe QUEBEC

